

# La Chine et les chinois

Autor(en): **Martin, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **3 (1900)**

Heft 155

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250148>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
TÉLÉPHONE

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
TÉLÉPHONE

## DU DIMANCHE

LE PAYS 28<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

28<sup>me</sup> année LE PAYS

### La Chine et les Chinois

(Suite et fin).

Chacun de ceux qui s'y enrégimentent, apporte son petit contingent de misère et d'infirmités vraies ou supposées. Cette armée de miséreux n'est pas sans quelque organisation. Elle se divise et se subdivise en bataillons et en compagnies. Elle a son général qui porte le titre de *roi des mendiants*. Il lui incombe la responsabilité de la conduite extérieure et des agissements de tous ces gens en haillons. Aussi est-ce à lui seul qu'on s'en prend directement quand parmi ses bandes, régnerait quelque désordre de nature à troubler la sécurité publique. Le roi des mendiants de Pékin est une puissance avec laquelle il est nécessaire de compter. Il est tels jours où il est autorisé à mettre dans les alentours de la capitale, ses phalanges en campagne. Leur sinistre passage ne s'y effectue jamais sans vols et maintes déprédations. C'est un spectacle d'une assez piquante curiosité que de voir cette cohue déguenillée, burlesque, famélique, se précipiter en façon d'ouragan, dans les villages qu'ils vont en quelque sorte, prendre d'assaut, sous des allures menaçantes, chacun de demander et d'exiger.

Inutile de refuser l'objet demandé, il serait pris de force. Pendant ce temps, leur roi convoque les chefs du coin du pays envahi. Il débat alors avec eux, non sans de violentes contestations de part et d'autre, le prix auquel il consentira à faire le retrait de ses hordes mendiants et dévastatrices. C'est ainsi que de temps en temps, nombre de villages sont tenus de leur payer rançon et tribut. Il est un nombre encore considérable cependant de men-

dants qui n'appartiennent à aucune corporation. Mais associées ou isolées, ces tourbes innombrables de malheureux, ne constituent pas moins une menace permanente pour la sécurité publique. Car gens de sac et de corde, ils sont toujours prêts, témoins naguère les Boxeurs, à s'enrôler sous la bannière du vol et du brigandage.

Une plaie sans nul doute plus lamentable encore que toutes les autres et qui de temps immémorial est à l'instar d'une lèpre incurable, attachée aux flancs du peuple chinois, c'est l'abandon et la mise à mort sans pitié des enfants nouveau-nés. On sait que ce sont les petites filles, qui par suite de la mésestime traditionnelle dont elles sont frappées qui fournissent chaque année le plus large contingent de ces malheureuses victimes. Non moins que le paupérisme, la polygamie et le vice, le préjugé compte donc pour sa part parmi les causes de cette coutume aussi invétérée qu'elle est inhumaine et barbare. Tous ceux qui ont voulu le nier, en sont demeurés pour leurs frais d'inutiles efforts.

Car les documents officiels qui en attestent la cruelle réalité, sont là, nombreux et irrécusables.

Mieux informé, nous ne faisons point difficulté de loyalement reconnaître qu'à la différence de l'antiquité païenne, le gouvernement chinois y a constamment opposé la rigueur de ses lois. A maintes reprises le long des siècles il a publié des édits et des ordonnances défendant sévèrement l'infanticide, et ce qui est à peu près son équivalent, l'abandon des nouveau-nés sur la voirie. Si ces pièces authentiques prouvent que les autorités ne sont pas même d'une indirecte connivence dans la perpétration de ce crime, elles mettent du moins sa déplorable fréquence dans la pleine clarté

du jour. Pour prévenir au contraire les infanticides, ou pour le moins, en diminuer le chiffre, des lois de très ancienne date déjà, veulent que dans les villes populeuses, il y ait, entretenus aux frais de l'Etat, des hospices destinés à recueillir et à élever les enfants trouvés. C'est dans ce but sage et humanitaire pour mentionner seulement la ville de Pékin, que tous les matins, circule, dès avant le lever du jour, dans chacun des cinq quartiers de son immense enceinte un tombereau trainé par un bœuf. Le passage de ces tombereaux à travers les rues, s'annonce à certains signaux connus. Les parents peuvent donc remettre ouvertement aux conducteurs les enfants, dont ils ont dessein de se défaire. Les enfants vivants sont confiés aux soins des nourrices. Les morts, déposés dans un lieu spécial, sont immédiatement recouverts de quelques pelletées de chaux vive qui ne tardent point à en consumer les chairs.

Louables assurément sont à cet égard les efforts du gouvernement. Car petit n'est pas le nombre d'enfants ainsi sauvés de la mort. On se demande toutefois si cette recherche ostensible et quotidienne d'enfants délaissés, n'a pas pour effet d'affaiblir chez les parents le sens moral et par l'extrême, facilité qu'il leur en offre, de sanctionner, d'encourager en quelque sorte l'abandon qu'ils en font. Il ne faut pas ignorer d'autre part qu'il est impossible que les hospices où sont recueillis ces enfants, soient plus mal administrés. La majeure partie des ressources affectées à leur entretien, va par détournement, aux mains crochues et frauduleuses des mandarins et d'employés subalternes malhonnêtes.

Là se voit d'une façon saisissante, se touche en quelque sorte du doigt, l'impuissance fatale des moyens purement humains dans la con-

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 54

LES

### Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Puis avec un énigmatique sourire :

— Ces passe-là ne sont pas toujours longues.

Le prince de l'épée ne comprit pas la sombre allusion. Il allait passer son chemin, quand il vint à la pensée du joueur décafé de lui emprunter vingt francs.

— Ah ! mon cher, rendez-moi un service. Je m'aperçois que je n'ai pas pris ma bourse ; pour m'éviter de retourner à l'hôtel, soyez assez aimable pour me prêter un louis.

Il n'osait plus tendre la main pour une plus forte somme. La seule chance de recevoir l'aumône était d'être modeste dans ses prétentions.

La célébrité de l'escrime pensa qu'un don de vingt francs ne serait pas la ruine et, d'un geste protecteur, il octroya le louis.

— Merci, cher, murmura Boleslas, en essayant de retrouver son sourire d'autrefois.

Mais il était bien près de pleurer. De grosses larmes, retenues à grand peine, lui venaient sous les paupières, prêtes à tomber sur ses joues décharnées.

Avec cette aumône, qu'on venait de lui faire, il allait louer une voiture, car le bois était éloigné et ses jambes refusaient de le porter. Il fit signe à un cocher de s'arrêter, et monta dans le fiacre. Bientôt il eut atteint le lieu choisi, par lui-même, pour son supplice ; l'endroit où s'accomplirait ce qu'il appelait la suprême expiation. Il descendit de voiture ; et comme

quelques promeneurs passaient, il s'efforça de donner de la dignité à sa démarche.

Cependant, dès qu'il fut seul, caché aux yeux de tous par un épais fourré, il reprit sa marche affaissée ; un voile de tristesse morne s'étendit de nouveau sur son visage. Il n'avait plus qu'une hâte : en finir le plus vite possible.

Pas une prière ne lui venait aux lèvres. Au moment de paraître devant son Créateur, le malheureux avait oublié les paroles qui apaisent les âmes ; les paroles d'espérance venant du ciel. Dans ce grand bois, qui aurait dû l'envelopper de sa paix, il n'était occupé que d'armer son revolver.

Il était fort pâle, il semblait avoir encore maigri depuis le matin. Il s'était assis sur un talus gazonné. Devant lui, des touffes de muguet répandaient dans l'air, leur parfum.

Il regardait d'un œil atone, qui voyait, sans que l'intelligence comprit, deux papillons nouvellement sortis de leurs chrysalides, buvant